



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 19 juin 2023 à 19h00

Vice-président : M. Balász Sütö

Secrétaire : Mme Pascale Leutwiler

Sont présents : 18 membres du Conseil général
5 membres du Conseil communal
M. Claude Rocchetti, administrateur
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Excusés : Mmes E. Fernandez, Helen Houttuin, MM. B. Krebs, W. Schärer et
J. Matthey-de-L'Endroit

La Presse : Mme I. Nicolet-dit-Félix

Public : ---

Légende :

CC = Conseillers communaux

PDC = plan directeur cantonal

ZAC=zone artisanale
et commerciale

CG = Conseil général

PDR = plan directeur régional

CF = Commission financière

PAL = plan d'aménagement local

CE = Conseil d'Etat

ZUD = zone d'utilisation différée

CU = Commission de l'urbanisme

CSI-TP = Commission des services industriels

CEnv. = Commission environnement

CEC = Commission des études et constructions

CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique

CNatAg = Commission des naturalisations et agrégations

En l'absence de la présidente et du vice-président, le doyen d'âge M. Michel Wuersch prend la parole :

*« Cher amis, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Mon rôle serait d'assurer la présidence du Conseil général de ce soir.
Comme convenu avec mon président de parti, je suis déchargé de cette tâche étant donné que ma
maturité politique n'est pas encore suffisante...
Je vous souhaite une bonne soirée et transmet le pouvoir au président ad intérim. »*

M. C. Baudet (PLR) : On comprend tout à fait Michel. Le point 4 de l'ordre du jour relatif aux comptes est relativement long et délicat. Par contre, nous constatons que tu n'as pas perdu les « bons mots ». Dans ce contexte, nous proposons M. Cédric Divernois pour présider ad intérim le Conseil général de ce soir. Nous remercions nos collègues du PS de bien vouloir accepter notre proposition.

M. Y. Rollier (PS) : Aucun problème pour le PS.

Le président ad intérim (C. Divernois) ouvre la séance à 19h10 avec les salutations d'usage.

1. Appel

M. A. Askandar : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 17 conseillers généraux + le président ad intérim sur 23.

La majorité absolue est de : 9

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mars 2023

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Rappel de l'ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2023
3. Rappel de l'ordre du jour
4. Comptes de l'exercice 2022, rapport à l'appui
5. Nomination du bureau du Conseil général
6. Nomination d'un membre suppléant en tant que délégué(e) à l'Eorén
7. Arrêté relatif à des modifications du Règlement général du 02.03.2004, rapport à l'appui
8. Demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 40'000.00 pour la participation de Cornaux au projet d'extension de la CEN (Communauté des Eaux Neuchâteloises), rapport à l'appui
9. Demande de crédit d'investissement de CHF 2'000'000.00 (2 mio) relative à la rénovation des bâtiments communaux sis à la rue Clos St-Pierre 4 & 6
10. Rapports :
 - 10.1 Rapport de la Commission financière – période juin 2022 à mai 2023
 - 10.2 Rapport de gestion et d'activité 2022 du CAP
 - 10.3 Rapport de gestion et d'activité 2022 du CESC
11. Lettres et pétitions
12. Motions et propositions
13. Communications du Conseil communal
14. Interpellations et questions
15. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Comptes de l'exercice 2022, rapport à l'appui

Le président ad intérim ouvre la discussion :

M. J.-L. Décrevel (PLR) : *Lors de sa séance de groupe le PLR a pris connaissance et parcouru le rapport des comptes 2022.*

La présentation et le contenu du rapport a particulièrement été appréciée, notamment la reprise de chaque chapitre avec un comparatif graphique des années précédentes ainsi que des commentaires sur les montants qui ont influencés des fluctuations entre budget et comptes.

Ce mode de documentation facilite l'approche et l'analyse des comptes. Le groupe PLR remercie vivement le conseil communal ainsi que le personnel administratif pour ce travail de synthèse, ainsi que pour la présentation des comptes.

Si finalement on peut se réjouir du résultat positif du compte de résultat 2022, avec un bénéfice de 521'005.84 Frs, ce dernier étant positivement amélioré par le poste « revenus extraordinaires », qui est en fait la valorisation des bâtiments communaux qui ont été revu à la hausse. Il s'agit d'un effet comptable qui n'influence nullement les liquidités.

Il apparait cependant que notre commune a procédé depuis plusieurs années à de gros investissements qui ont fortement augmenté le montant de la dette de Cornaux.

En 10 ans notre dette communale a été multipliée par 3,5 ! Elle était de 4.8 Mio en 2013 et se monte aujourd'hui à plus de 17 Mio. Cette situation est très préoccupante car, d'autre part, notre capacité d'auto-financement est nulle, autrement dit on doit emprunter pour payer la dette ! Cette procédure peut être illustrée par l'image du chat qui se mord la queue !

A chaque recette de 100.- encaissée, 60.- sont dévolus au remboursement de la dette, le solde devant subvenir au fonctionnement communal.

La dérogation au frein à l'endettement étant la conséquence de cet écart.

Le groupe PLR est bien conscient que les investissements valorisent le patrimoine, mais à contrario cela devient problématique s'ils ne génèrent pas de recettes supplémentaires. Il apparaît également que le conseil communal a régulièrement pris conscience de cette situation, sans cependant pouvoir agir rapidement pour l'influencer, les solutions étant très limitées à court terme.

Il s'agit dès à présent de prendre continuellement en compte cette situation préoccupante. Chaque demande d'investissement devra faire l'objet d'une évaluation pertinente, de la part des commissions impliquées et surtout de chacun de nous, en communiquant avec le conseil communal.

Cela n'ira pas sans influencer les priorités à donner à de futurs projets.

L'établissement du budget 2024 devra également faire l'objet d'une attention soutenue afin d'en adapter certains montants.

Il serait très peu souhaitable, pour assainir cette situation, de devoir passer par une augmentation de notre coefficient fiscal, le vote de ce week-end à Saint-Blaise montre clairement que c'est très difficile à réaliser.

C'est donc au vu de cette situation préoccupante et, bien conscient que les comptes 2022 étant figés, ils ne peuvent être corrigés, que le groupe PLR accepte l'exercice comptable 2022.

Merci de votre attention.

M. A. Messerli (CF) : *Le 8 mai 2023, le CC accompagné de l'administrateur se sont mis à disposition de la CF pour répondre aux éventuelles questions qui pouvaient se présenter lors de l'analyse de détail du rapport et des comptes de l'exercice 2022.*

CHF 521'005.94 représente le bénéfice de cet exercice. Le budget 2022 présentait un déficit de CHF 112'000.-.

Sept domaines sur dix se sont révélés plus profitables qu'envisagé. Par exemple, plus de CHF 350'000.- de revenu supplémentaire que budgétisé pour le domaine des finances. On peut constater dans les différents tableaux, que les rentrées fiscales autant des personnes physiques que morales, participent significativement aux résultats positifs de l'exercice.

Ces cinq dernières années, les exercices comptables de notre commune se sont tous montrés plus favorables qu'envisagé, les comptes 2022 présentent tout de même un écart de plus de CHF 630'000.-.

Comment améliorer la précision du budget ? D'ailleurs, la même interrogation était évoquée l'an passé et semble-t-il, la récurrence de ces imprécisions est endémique. Trop de facteurs extérieurs et non maîtrisables participent aux écarts entre budget projeté et résultat de l'exercice. Un constat navrant ; nous devons vivre avec.

Les commentaires, les tableaux ainsi que les graphiques présents dans les documents nous exposent clairement la situation et permettent de nous renseigner au mieux sur l'état financier de notre commune.

Plusieurs indicateurs financiers sont dans le rouge. La commune de Cornaux ne respecte pas le frein à l'endettement tel qu'édicté dans le règlement communal des finances du 12 mars 2015. En effet, un degré minimal d'autofinancement de 70 % est exigé alors que le taux d'endettement net est de 61.8 %. Le Conseil général peut déroger à cette exigence une fois par période administrative.

L'engagement financier à long terme est important. Pour l'année 2022, CHF 800'000.- de plus que l'an passé ont été investis.

Evoquons les points positifs ; les projets réalisés transforment notre village, rajeunissent les infrastructures, facilitent les déplacements.

La CF vous propose de soutenir cet arrêté tel qu'il nous est proposé.

*La commission financière tient à remercier chaleureusement les membres du Conseil communal, l'administrateur et toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs qui œuvrent dans notre commune par leur engagement et les efforts fournis.
Merci de votre attention.*

M. Y. Rollier (PS) : Lors de notre rencontre du 12 juin 2023, le groupe socialiste a pris le temps d'examiner minutieusement les comptes 2022. Grâce à un travail et une gestion rigoureuse, les comptes de l'année 2022 sont bénéficiaires. Pourtant, lors de nos prochaines dépenses restons prudents, un revirement de situation est vite arrivé. Comme d'habitude, nous adressons nos remerciements à nos conseillers communaux, à l'administration pour ce travail remarquable. Le groupe socialiste accepte à l'unanimité les comptes de l'exercice 2022. Merci de votre attention.

M. J.-M. Cantin (CC) : Concernant les actes à voter ce soir : Effectivement l'exercice ne répond pas au frein à l'endettement et le règlement communal sur les finances permet à son article 4, une fois par législature, de déroger à ses dispositions. Après renseignements pris au Service des communes, cet article ne concerne que le budget. Au niveau des comptes, il n'y a pas d'arrêté spécifique à prendre relatif à cet état de fait.
Merci de votre attention.

➤ **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

Le président ad intérim procède à la lecture des comptes page par page.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Comptes de résultat détaillés en classification fonctionnelle - En page 32 : En haut de ladite page – Objet de l'intervention du groupe PLR : C'est en fait les montants d'intérêts payés pour les différents emprunts occasionnés par la commune. Nous constatons les différentes dates d'échéance. On sait que les taux d'intérêts sont en train de monter, c'est pourquoi, nous nous sommes permis d'être un peu vindicatifs et pessimistes concernant notre dette.
Serait-il possible d'avoir les montants des emprunts ?

Réponse de l'administrateur, ils se trouvent dans les comptes de bilan. (pages vertes)

Le président ad intérim reprend la lecture des comptes :

Aucune remarque ou intervention.

La parole n'étant plus demandée, le président ad intérim procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

➔ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

5. Nomination du bureau du Conseil général

Le président ad intérim ouvre la discussion :

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR propose la candidature de M. Willy Schärer pour la présidence en accord avec le parti socialiste.

M. Y. Rollier (PS) : Le groupe PS propose la candidature de M. Balázs Süto pour la vice-présidence.

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR propose la candidature de Mme Pascale Leutwiler au poste de secrétaire.

M. Y. Rollier (PS) : Le groupe socialiste présente M. Adnan Askandar au poste de secrétaire-suppléant.

M. Y. Rollier (PS) : On ne change pas une équipe qui gagne, nous gardons MM. Pierre Staub et Maurizio Meli comme questeurs.

M. C. Baudet (PLR) : Nous proposons M. Max Houttuin comme questeur-adjoint.

Le président ad intérim : Toutes ces propositions sont acceptées par applaudissements de l'assemblée.

RECAPITUALIF – période 2023-2024

Le bureau du Conseil général se présente comme suit :

Président :	<i>M. Willy Schärer</i>
Vice-président :	<i>M. Balázs Süto</i>
Secrétaire :	<i>Mme Pascale Leutwiler</i>
Secrétaire-suppléant :	<i>M. Adnan Askandar</i>
Questeurs :	<i>MM. Pierre Staub et Maurizio Meli</i>
Questeur-suppléant :	<i>M. Max Houttuin</i>

Cinq minutes de pause afin de procéder au changement du bureau :

Reprise de l'ordre du jour par le vice-président M. B. Süto.

6. Nomination d'un membre suppléant en tant que délégué (e) à l'Eorén

Le vice-président ouvre la discussion :

M. C. Baudet (PLR) : Le parti PLR propose M. Cédric Divernois en tant que délégué-suppléant à l'Eorén.

M. Y. Rollier (PS) : Le parti PS propose la candidature de Mme Suzanne Staub.

M. C. Baudet (PLR) : Après discussion avec M. Divernois, le groupe PLR laisse cette tâche à Mme S. Staub.

Le vice-président : La candidature de Mme Suzanne Staub est validée par applaudissements de l'assemblée.

7. **Arrêté relatif à des modifications du Règlement général du 02.03.2004, rapport à l'appui**

Le vice-président ouvre la discussion :

M. J.-M. Cantin (CC) : Il se trouve que la Commission Etudes et Constructions qui a été réélue à chaque législature n'a pas de base claire et définie et n'a pas de cahier des charges. Afin d'éviter tout problème, nous avons souhaité qu'un cahier des charges soit établi et que cette Commission soit pérenne.

Quant à la CF c'est une petite modification qui est en rapport avec le règlement et les dispositions de la LFinEC relative à la vente de biens du patrimoine financier communal.

Mme P. Leutwiler (PLR) : Suite à notre séance du 12 juin 2023, le groupe PLR a pris connaissance de l'arrêté relatif à des modifications du Règlement général du 2.03.2004 concernant les autorités article 1.2 lett. C / Commission financière article 5.9 / Ajout d'un article 5.13 bis pour la Commission d'études et des constructions.

Le groupe PLR accepte à la majorité ces modifications.

M. P. Staub (PS) : *Ce règlement date déjà d'une vingtaine d'années. Comme tout évolue et qu'il est nécessaire pour une Commune de rester dans la réalité ou de se mettre à jour, le groupe du PS s'est penché sur ces modifications lors de sa séance de préparation de ce CG. Tous les membres acceptent donc ces modifications règlementaires proposées à l'unanimité et de ce fait, soutiendront l'arrêté proposé.*

Merci de votre attention.

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le vice-président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

8. **Demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 40'000.00 pour la participation de Cornaux au projet d'extension de la CEN, rapport à l'appui**

Le vice-président ouvre la discussion :

M. J.-M. Cantin (CC) : Le CC est dans l'obligation de vous présenter cette demande bien que nous aurions préféré ne pas devoir le faire. Vous avez les raisons et les causes expliquées dans les rapport technique et politique.

Ce crédit complémentaire est dû au renchérissement dans le secteur de la construction.

Historique du projet :

- 1^{ère} demande de crédit en 2016
- Construction 2019-2020
- Inauguration en 2022

L'indice des prix de la construction pour l'espace Mittelland est passé de la valeur de 100 en octobre 2015 à 113.2 en octobre 2022, soit une augmentation de 13,2%.

De plus la demande de crédit complémentaire dépasse les compétences du CC.

M. A. Messerli (CF) : *La CF a pris connaissance du rapport du CC relatif à une demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 40'000.00 pour la participation de Cornaux au projet d'extension de la CEN (Communauté des Eaux Neuchâteloises).*

La présente demande de crédit complémentaire est due à plusieurs facteurs :

- *Laps de temps entre l'étude et la réalisation 2015 - 2020*
- *Modification du projet et des parties prenantes*
- *Coûts dus au renchérissement non prévus dans les arrêtés*

C'est contraint et forcé que la CF vous propose de soutenir cette demande de crédit.

Merci de votre attention.

M. M. Meli (PS) : Concernant le rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 40'000.00 pour la participation de Cornaux au projet d'extension de la CEN, le groupe PS tient à remercier le Conseil communal pour ce rapport complet et soigné. Grâce à celui-ci, nous comprenons qu'un projet d'une si grande envergure n'est pas une mince affaire et que sa durée dans le temps à quelque peu augmentée les différents frais nécessaires à sa réalisation. En plus, l'inflation et la pandémie n'ont pas facilité les choses. Malgré tout cela, nous sommes convaincus que nous devons soutenir ce projet car nous ne devons pas oublier, qu'avec le changement climatique, l'eau sera toujours plus précieuse. Il s'agit donc d'arriver au terme de ces travaux pour le bien de toutes et tous.
C'est pour cette raison que le parti socialiste de Cornaux a décidé d'accepter cette demande de crédit de CHF 40'000.00. Merci de votre attention.

M. L. Krebs (PLR) : Le groupe PLR a pris connaissance du rapport et accepte ce crédit. Avec toutes ces crises et les coûts de construction qui ont augmenté entre la 1^{ère} demande de crédit et la réalisation des travaux.
Merci de votre attention.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le vice-président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à l'unanimité.

9. Demande de crédit d'investissement de CHF 2'000'000.00 (2mio) relative à la rénovation des bâtiments communaux sis à la rue Clos St-Pierre 4 & 6

Le vice-président ouvre la discussion :

M. A. Messerli (CF) : *Le rapport du Conseil communal relatif à une demande d'un crédit d'investissement pour la rénovation des bâtiments communaux sis à la rue Clos St – Pierre 4 & 6 nous est parvenu le 1^{er} juin 2023.*

Auparavant et sur demande du CC, la Commission financière s'était réunie le 27 avril 2023 dans le but d'entendre M. J.-M. Cantin (CC) ainsi que l'architecte M. M. Oppliger. Plusieurs questions sont formulées et trouvent réponse durant la séance.

Un préavis validant un engagement financier de CHF 1'700 000.- relatif à ces travaux de rénovation a été transmis le 3 mai 2023.

Pour rendre le préavis, la Commission financière était en possession de divers documents, notamment le dossier d'évaluation du budget par CFC établi par l'Atelier Oppliger – Version A. du 27.04.2023.

Le rapport Version B sur l'ouvrage mentionne un budget de CHF 2 mio. L'option de travaux supplémentaires entraînant un engagement financier plus élevé avait été évoquée durant la séance d'information.

Dans le préavis, la Commission financière souhaitait connaître l'impact de ce nouvel engagement au niveau des indicateurs financiers selon art. 57 RLFInEC et si celui-ci ne pèsera pas de nouveaux engagements financiers obligatoires et urgents de notre commune. Sur ce point, le rapport répond partiellement. En effet, la non prise en compte de cet investissement pour le calcul du frein à l'endettement permet de procéder à cette demande de crédit, mais cette situation ne fige-t-elle pas tout engagement ultérieur et obligatoire jusqu'à la fin de cette législature ?

Vu les documents soumis pour consultation et entendu les réponses du Conseiller communal lors de la séance d'information du 27 avril, vu le rapport du CC, la Commission financière vous propose de soutenir l'arrêté tel qu'il nous est soumis. Sous réserve que les indicateurs financiers ne révèlent pas une situation de blocage pour de futurs investissements obligatoires et urgents.

Merci au CC de prendre position sur ce point.

Merci de votre attention.

M. J.-M. Cantin (CC) : Il est difficile d'expliquer les indicateurs financiers lorsque le budget n'est pas établi. Un impact il y aura, dans le sens que c'est 2 mio de dette supplémentaire pour la commune. Ensuite, ces 2 mio auront un impact sur un certain nombre de paramètres. Pour pouvoir calculer les indicateurs financiers, il faudrait connaître :

- Le budget de l'année prochaine qui n'est pas encore établi ;
- Ou, en tout cas, anticipation d'un projet de budget pour 2024.
- Le temps à disposition, pour le moment, de l'exécutif et/ou de l'administration n'a pas permis de faire un pré-budget en un temps si court.

Je ne peux pas vous dire réellement où les indicateurs seront fixés une fois votre décision prise.

Merci de votre attention.

M. Y. Rollier (Commission CEC) : La Commission s'est réunie à plusieurs reprises pour évaluer ce dossier. Après une étude approfondie et en examinant les arguments favorables et défavorables, ladite Commission donne un préavis favorable à cette demande de crédit pour l'affectation de ces deux bâtiments en Centre de santé et est une opportunité qui s'inscrit dans une logique du développement de notre village. Merci de votre attention.

M. A. Messerli (CU) : *Le rapport du Conseil communal relatif à une demande d'un crédit d'investissement pour la rénovation des bâtiments communaux sis à la rue Clos St – Pierre 4 & 6 nous est parvenu le 1^{er} juin 2023.*

Auparavant et sur demande du CC, la Commission d'urbanisme s'était réunie le 27 avril 2023 dans le but d'entendre M. J.-M. Cantin (CC) ainsi que l'architecte M. M. Oppliger. Plusieurs questions sont formulées et diverses thématiques abordées, notamment :

- la problématique du parcage,
- la mise à disposition de places de stationnement pour personnes handicapées,
- le concept d'organisation de ces nouvelles surfaces,
- le type de procédure de sanction préalable permettant de planifier ce projet efficacement.

Toutes les questions touchant ces différentes thématiques trouvent réponse durant la séance.

Vu les documents soumis pour consultation et entendu les réponses du Conseiller communal en charge du dossier lors de la séance d'information du 27 avril, vu le rapport du CC, la Commission d'urbanisme vous propose de soutenir l'arrêté tel qu'il nous est soumis.

Merci de votre attention.

M. C. Divernois (PLR) : *Le groupe PLR s'est réuni le lundi 12 juin pour discuter du projet de rénovation des bâtiments communaux Fontaines 4 & 6. Les discussions ont été très nourries et intenses.*

La dette communale est trop élevée par rapport aux revenus que peut dégager la commune, tout le monde le sait, en tout cas je l'espère. Nous ne devrions pas accepter ce crédit avec une dette de + de 15 millions sur un budget de 8 millions. Mais voici, ENFIN, un projet qui 'rapporte', j'entends par là, un projet qui ne fait pas que coûter à la commune, mais un projet de rénovation, très rapidement mis en œuvre, dans l'ensemble bien ficelé et qui va permettre un retour sur investissement. Le prix des loyers doit impérativement être fixé selon les prix du marché et non pas selon la force du vent. Ce projet doit rapporter à la commune, et ceci grâce à ces entrées financières, sinon ça ne vaut pas la peine d'augmenter la dette de 2 millions de francs.

La commune est en manque de service dans le domaine de la santé et le projet présenté va dans ce sens. Si nous pouvons garder le cabinet de physiothérapie existant tout en y intégrant un cabinet de dentiste, c'est gagnant-gagnant.

Le choix de rénover l'entier de l'enveloppe du bâtiment est également judicieux. Cela alourdit la demande de crédit, mais des locaux seront immédiatement à disposition en cas de demandes particulières. Nous aurions eu beaucoup de peine à réaliser des travaux lourds au 1^{er} étage avec des locataires santé en dessous après coup. Seuls des aménagements intérieurs légers seront nécessaires au 1^{er} étage pour les futurs locataires.

Un point noir et non des moindres dans ce projet, les places de parcs. En effet, 1 seule place de parc pour personne à mobilité réduite est prévue devant le cabinet. En sachant que pour chaque nouvelle construction et rénovation, des normes pour les places de parcs sont demandées. Là, aucune place de parc prévue. En voyant les plans on remarque qu'il est prévu 4 salles de physio ainsi que 2 salles de dentiste, il n'y aura pas 1 patient dans chaque salle, mais on peut estimer qu'il y aura entre 2 et 4 patients possible en même temps dans les locaux. A cela s'ajoutent naturellement les employés des cabinets, même si une partie de ceux-ci habitent le village. Tout ceci demande beaucoup de place de parc. Vous me direz que les patients seront du village et viendront à pied. J'espère pour ces deux cabinets et pour leurs développements que leurs patients ne viendront pas uniquement du village. Les transports publics n'étant pas encore optimaux dans la région, une bonne partie des patients viendront en voiture pour leur consultation.

D'où une certaine crainte, voire une crainte certaine de se trouver à nouveau devant un projet bien ficelé, mais incomplet. Il y a une réflexion au niveau du parcage dans la commune, malheureusement actuellement rien n'est décidé et rien ne garantit des solutions pensées et réfléchies. Il y a le projet le Clos ou nous devrions retrouver une bonne partie de place de parc, pour autant que le promoteur accepte. Il y a le projet Landi avec son futur parking, des discussions avec la commune sont en cours pour pouvoir l'utiliser quand le magasin est fermé, là à nouveau actuellement sans garantie.

Il ne faut pas oublier que Cornaux n'est pas le centre-ville de Neuchâtel, les gens apprécient les petits villages pour la proximité aux commerces et services, donc de pouvoir parquer rapidement près de ces lieux importants pour la vie de village. Que dire des commerçants qui n'ont pas ou peu de place de stationnement devant leur commerce. Demandé au boucher ce qu'il pense de ces nouvelles places de parc devant chez lui, demandé à l'épicerie ce qu'elle en pense de n'avoir que 2 places de parc devant chez elle. On le voit, le problème du parcage n'est pas simple, mais il faut aussi prendre ce problème au sérieux. On parle de plus en plus de mobilité douce, c'est plus facile à mettre en place dans les centres urbains, plus difficiles dans les périphéries ou petit village mal desservi par les transports publics. Et ce n'est pas le but de mettre des places de parc ou ce n'est pas judicieux et sans réfléchir.

Sur les plans proposés, on devine vaguement des ouvertures en toiture à la page 14 du rapport de l'ouvrage de l'atelier Oppliger, elles ne sont dessinées que sur un bâtiment et non sur les 2. Il aurait été indiqué qu'elles soient représentées sur les façades et coupes de la page 15, image plus parlante. Ces ouvertures en toiture seront impératives sur les deux bâtiments pour pouvoir exploiter et louer le 1^{er} étage dans son ensemble. Nous serons attentifs à ce point lors de la mise à l'enquête.

Le groupe PLR à sa majorité recommande d'accepter la demande de crédit, mais sera très attentif aux promesses faites au sujet des problèmes de place de parc.

Merci de votre attention.

M. Y. Rollier (PS) : Après consultation du dossier, le groupe socialiste donne son accord pour ce crédit de CHF 2 mio pour la rénovation de ces deux bâtiments. L'ouverture d'un Centre de santé est un plus pour redynamiser notre village. Nous remercions les autorités communales et les diverses commissions pour le travail accompli. Un grand merci à notre architecte-conseil M. Oppliger pour son travail d'étude sur ce dossier, se fut une course contre la montre. Merci de votre attention.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.

→ La parole n'étant pas demandée, le vice-président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à la majorité. (Oui=14 Non=2 /Abstention=1)

10. Rapports :

10.1 Rapport de la Commission financière – période juin 2022 à mai 2023

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR remercie la CF (MM. Messerli et Divernois) qui ont signé ce rapport et naturellement le groupe accepte formellement ce rapport relatif à la période de juin 2022 à mai 2023.

10.2 Rapport de gestion et d'activité 2022 du CAP

Mme S. Staub : *En tant que secrétaire du Bureau du CAP et afin de compléter le rapport du Centre des jeunes je vous propose de regarder l'Aftermovie concocté par nos animateurs, afin de vous démontrer que le CAP est en continuel mouvement, toujours à la recherche des besoins de nos jeunes et surtout à leur écoute, et cela dans toutes les différentes communes concernées. Je pourrai terminer par : « bonne dégustation », tellement ça nous ferait envie de redevenir jeunes et de se régaler de ces bons moments de partage ! Bonne projection !*

Applaudissements de l'assemblée.

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR a pris connaissance du rapport et a apprécié la teneur et les couleurs.

Mme M. Perrenoud (PS) : Je me souviens encore lorsque l'on se posait la question quant à notre participation au CAP. Je constate que nous avons bien fait et chacun de nous peut remercier toutes les personnes concernées qui œuvrent au bon fonctionnement du CAP. Il donne un grand espoir à la jeunesse d'aujourd'hui et la preuve que quelque chose a été fait.

Applaudissements de l'assemblée.

10.3 Rapport de gestion et d'activité 2022 du CESC

Mme S. Staub (PS) : *En lisant le rapport du CESC (Conseil d'Évènement Scolaire Communal) je trouve un peu regrettable que le rapport ne relate que les activités réalisées par le CESC depuis septembre 2022.*

Un contact avec la Présidente précédente aurait permis une meilleure vue d'ensemble de toutes les activités organisées durant toute l'année 2022 par le CESC :

- *Fête de Pâques*
- *Fête du Printemps*
- *Troc des plantons*
- *Fête du Soleil*

Ainsi, ce rapport aurait été constructif et plus en réalité avec tout ce qui s'est fait, avant le départ en bloc des commissaires du Conseil général.

Merci de m'avoir écoutée.

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR a aussi pris connaissance de ce rapport d'activité 2022 du CESC et nous remercions, particulièrement, M. Divernois pour sa participation active en tant qu'élu.

11. Lettres et pétitions

Néant.

12. Motions et propositions

Néant.

13. Communications du Conseil communal

M. J.-M. Cantin (CC) : Divers points :

1. Déchets dans la nature

Lors de la dernière assemblée intercommunale du syndicat de la Châtellenie, un problème a été soulevé au point du règlement d'utilisation de la déchetterie. En effet, ledit règlement mentionne les déchets acceptés et ceux qui ne le sont pas. Ces derniers doivent être éliminés dans des entreprises idoines aux frais de la personne qui souhaite s'en débarrasser.

Or, il est constaté que des dépôts sauvages sont faits dans la nature, principalement dans les zones forestières.

Ma demande ce soir est que quiconque constate un tel dépôt et mieux encore qui voit l'auteur d'un tel dépôt fasse un acte citoyen en informant sa commune. En effet, lors des périodes de vacances chacun s'organise pour que son domicile ou sa propriété soit contrôlé par un membre de la famille, un ami ou une connaissance de confiance voire les voisins.

La nature ne part pas en vacances, mais subi des actes de personnes sans scrupules qui plutôt que de payer l'élimination de leurs déchets préfèrent les abandonner en des lieux inappropriés. Ainsi c'est à la communauté d'éliminer ces déchets et d'en payer le prix.

Soyons toutes et tous des citoyens attentifs et lorsque l'on constate un fait bizarre informons la commune, cela ne coûte rien et nous serons heureux d'avoir accompli une bonne action pour le bien de tous et de la nature.

2. Écoulement d'eau

Le point suivant concerne également le fait d'être attentif et d'informer d'un événement anormal.

Le lundi de Pentecôte le CC a été informé d'un écoulement inhabituel à la route du Roc, avec photos à l'appui. Beaucoup d'eau s'écoulait de la forêt.

Ainsi, il a été fait appel à la société avec laquelle la commune a un contrat d'entretien du réseau d'eau. Toutefois, cet écoulement n'était pas le fait d'une fuite sur le réseau, mais d'un problème dans le réservoir du Roc lui-même.

En effet la sonde du trop-plein était tellement entartrée qu'elle était hors fonction. Ce faisant les pompes de remplissage ont continué à remplir le réservoir malgré le fait qu'il était plein et l'eau s'est évacuée dans la nature par le trop plein.

Depuis quel moment et combien de m³ d'eau se sont déversés dans la forêt, il est impossible de le savoir avec précision.

Toutefois selon les quantités d'eau fournies par la CEN, il a été estimé qu'env. 350 m³ se sont déversés dans la nature entre le lundi de Pentecôte et le mercredi, ce qui représente une somme de CHF 438.00 d'eau achetée pour rien.

Je souhaite au nom de la commune de Cornaux remercier ici, la personne qui a avisé le CC, un jour férié et qui n'habite pas Cornaux. Elle avait le numéro de téléphone d'un des membres du CC et l'a averti immédiatement de ce fait anormal.

3. Eclairage public nocturne – test rue du Vignoble

Vous avez été informé par courriel en mai qu'un test est en cours à la rue du Vignoble à la demande de la CF, avant de procéder à la mise en place de la détection éclairage, objet du crédit qui a été voté par votre Autorité en mars dernier.

Je souhaite remercier les personnes qui ont constaté que cela ne fonctionnait pas et qui l'on fait savoir à l'Exécutif. Ce dernier a contacté l'entreprise en charge de ce test pour demander des explications. J'ai reçu les explications ce jour : la société contactée ne gère pas le test, c'est le fournisseur des détecteurs qui a la main mise dessus tant que le test est en cours et elle doit revoir la situation pour les paramétrer. Ce dernier aura lieu entre aujourd'hui et demain. En cas de temporisation pour détection trafic lent, la valeur d'éclairage serait de 45 secondes, détection d'un trafic rapide 20 secondes, en cas de trafic lent deux points lumineux entreraient successivement en fonction, en cas de trafic rapide 3 points lumineux. Les heures : l'enclenchement jusqu'à 21h00 = 100 % d'éclairage / 21h00 à 23h00 = 50 % / de 23h00 à 05h00 = 0 % / s'il y a du trafic = 50 % / de 05h00 à 06h00 = 50 % / dès 06h00 jusqu'au déclenchement = 100 %.

Ceci pour 4 lampadaires, le 5^{ème} qui fait la jonction entre les rues des Fontaines et Vignoble, lui ne devrait pas s'éteindre la nuit entre 23h00 et 05h00 mais sera allumé à 20 %.

Je vous encourage à tester ce fonctionnement. Si cela ne fonctionne pas, je vous remercie de faire suivre l'information à l'Exécutif.

M. M. Clottu (CC) : Trois sujets également :

1. Travaux du PGEE

Ce n'est pas sans un certain soulagement que je vous annonce que les travaux du PGEE arrivent tantôt à terme. Actuellement la rue des Fontaines et celle de Clos St-Pierre sont quasiment terminées. Il reste le rehaussement de quelques regards. La modification du carrefour RC5-Temple doit se faire prochainement par l'Etat et le Groupe E Celsius. Il s'agit de la suppression des ilots et le prolongement du trottoir Est de la route cantonale afin d'améliorer la visibilité au niveau du passage sécurité Est du carrefour.

En ce qui concerne la rue du Vignoble, par suite de décision tardive de 3 propriétaires et 1 habitation en copropriété de vouloir se raccorder au CAD, les travaux de finition et la pose de l'enrobé n'ont pas pu se faire dans l'enseignement de ceux de la rue des Fontaines. Ceux-ci sont planifiés pour la fin juillet, en principe si tout se passe bien les 20 et 21 juillet 2023.

Concernant le parcage des véhicules le long de la rue du Vignoble, selon les normes dans le domaine « pompiers » et les directives concernant les accès, surfaces de manœuvre et d'appui pour les moyens d'intervention de la coordination suisse des sapeurs-pompiers, la largeur pour le passage des véhicules d'intervention doit être d'au minimum 3,5 m dans les lignes droites.

Un test a été réalisé avec un véhicule du centre de secours du Landeron. Le lendemain soit le 21 février à 18h15, un sinistre a eu lieu au Vignoble 78. Je cite ici un passage du courrier reçu du Service de défense incendie du Littoral :

« Nous sommes intervenus Vignoble 78 et avons pu y accéder uniquement parce que des murs avaient été démontés durant la période des travaux du côté Nord de la route. En effet, des véhicules stationnés et débordant sur la chaussée ne permettaient pas l'accès au véhicule lourd sur la rue du Vignoble. Cette situation nous inquiète et vu la configuration des lieux, il nous paraît primordial de garantir le chemin pour les véhicules d'urgence. »

Selon cet état de fait, le CC a pris la décision de supprimer le parcage longitudinal le long de la rue du Vignoble, seules les cases se trouvant à l'extrémité Ouest seront maintenues ainsi que les cases en épi se trouvant en face de l'immeuble Vignoble 52.

2. Piste cyclable Cornaux – Saint-Blaise

Comme déjà annoncé, la piste cyclable entre Cornaux et Saint-Blaise ne pourra pas se réaliser comme prévu. En effet, en raison de l'opposition d'un propriétaire les travaux ne peuvent pas se réaliser pour l'instant.

3. Travaux de l'OFROU – autoroute Cornaux – La Neuveville

N'ayez crainte, je ne reviens pas pour vous annoncer de nouvelles ouvertures dans la chaussée de notre village. Il s'agit d'une information de l'office fédéral des routes qui va entreprendre des travaux sur l'A5 entre Cornaux et La Neuveville. Dès le début du mois de juillet prochain, sur 3 jours, réalisation du revêtement de la chaussée et des bretelles de jonction, côté Sud et à fin septembre la bretelle Nord. Les marquages seront exécutés à fin octobre.

Merci de votre attention.

14. Interpellations et questions

Mme M. Perrenoud (PS) : Sortie des Aînés – je remercie toutes les personnes qui l’ont organisée ainsi que la commune de Cornaux. Cette sortie fût si sympathique et agréable.

Applaudissements de l’assemblée.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : J’aimerais revenir sur l’intervention de M. Clottu concernant la suppression des places de parc.

Est-ce qu’il a été évalué le nombre de places qui seront supprimées et est-ce que l’on envisage un endroit de remplacement ? Nous ne sommes pas sans savoir que ce n’est pas évident de se parquer au bout de la rue du Vignoble.

Il y a également une grosse limitation de places liés aux travaux du PI (Pont inférieur) des CFF. Nous avons plusieurs actions qui font que le parcage va venir difficile.

M. M. Clottu (CC) : Le nombre de places n’a pas été comptabilisé. Nous avons des projets prévus pour remédier à quelqu’une de ces places. Actuellement, il faudra se rendre sur celles mises à disposition durant les travaux, à savoir au parking des Jardils et celles le long de la route des Nagrets.

Il faudrait également que les voitures privées soient mises dans leurs garages, actuellement ces derniers sont plein d’autres choses !

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Ce serait judicieux, mais est-ce que la commune a le droit d’intervenir ?

On sait que certaines places sont louées par des entités autres que des locataires.

M. M. Clottu (CC) : Nous comptons sur les propriétaires et locataires qu’ils fassent le nécessaire. Nous veillons à ce problème, mais rien n’est simple.

M. C. Divernois (PLR) : Qu’advient-il de la pierre enlevée devant la vieille forge ?

M. J.-M. Cantin (CC) : La pierre à cercler les chars est toujours entreposée aux travaux publics TP2C et il a été demandé, lorsqu’ils auront du temps libre, qu’ils fassent un socle pour permettre une exposition de cette pierre devant la porte de la vieille forge.

15. Divers

M. C. Baudet (PLR) : Le samedi 3 juin 2023, le CESC a organisé une Color Run pour les enfants de notre village. C’est une course sans classement et ludique. Je voulais féliciter les 71 enfants qui ont couru, marché, dansé et tient particulièrement à remercier le CESC qui permet à notre village de vivre. Par contre, je regrette quelques réactions négatives de quelques villageoises et villageois. Leurs critiques concernaient :

- Le bruit trop tôt, c’est-à-dire, à partir de 9h45 !
- La circulation plus difficile dans notre village pendant 30 minutes !
- Ou encore le village trop petit pour accueillir de telles manifestations !

J’encourage vivement le CESC d’animer notre village qui se veut non pas une cité dortoir mais un lieu de vie.

Merci de votre attention.

M. P. Serini (PLR) : Pour revenir sur un sujet passionnant les cartes CFF, la CEnv. s’est réunie le 14 juin pour en discuter. La conseillère communale en charge du dicastère nous a présenté le nouveau concept CFF.

La commission souhaiterait que la commune continue à présenter ce service.

Merci de votre attention.

Mme L. Veliz (CC) : Pour répondre à votre interpellation, le Conseil communal n’entrera pas en matière par rapport à votre souhait de continuer à présenter ce service.

Mme I. Weber (CC): J'aimerais au nom du Conseil communal vous souhaiter un magnifique été et nous vous invitons à la traditionnelle agape qui a été préparée par La Cantine verte, nouveau restaurant qui se trouve au terrain de foot.
Bon appétit !

La parole n'étant plus demandée, le vice-président clôt la séance à 20h36 en souhaitant à toutes et tous un bel été.

Cornaux, le 19 juin 2023
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le vice-président, La secrétaire,

Balázs Sűto

Pascale Leutwiler